



PREFECTURE DES LANDES
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

* * *

**Enquête publique préalable à la délivrance de l'autorisation unique
« loi sur l'eau » au titre de l'ordonnancement n° 2014-619 du 12 juin 2014
pour l'autorisation du projet de défrichement et mise en culture avec
irrigation sur la commune de Trensacq**

Demander: M. Sylvain LARRERE

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte en mairie de Trensacq durant **34 jours consécutifs du mercredi 30 août 2017 au lundi 02 octobre 2017 à 16h00.**

Le Préfet des Landes est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation unique du projet de défrichement et de mise en culture avec irrigation sur la commune de Trensacq.

M. Florent DEVAUD, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête comprenant notamment le dossier de demande autorisation unique loi sur l'eau et défrichement, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, pourra être consulté :

- sur support papier : à la mairie de Trensacq aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 et le mercredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h00 ;
- sur un poste informatique en libre accès et gratuitement à la mairie de Trensacq aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet des services de l'État dans les Landes à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr rubrique Publications – Publications légales – Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du mercredi 30 août 2017 au lundi 02 octobre 2017 à 16h00, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Trensacq ;
- envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la Mairie de Trensacq Le Bourg 40630 Trensacq ;
- transmises par courriel à pref-amenagement@landes.gouv.fr. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur (EP Trensacq) ».

Les courriers et courriels seront annexés par le commissaire enquêteur dans les meilleurs délais possibles au registre d'enquête déposé en mairie de Trensacq.

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

M. Florent DEVAUD, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ces observations à la mairie de Trensacq siège de l'enquête, les :

- mercredi 30 août 2017 : de 09h00 à 12h00
- vendredi 08 septembre 2017 : de 13h30 à 16h00
- jeudi 21 septembre 2017 : de 09h00 à 12h00
- lundi 02 octobre 2017 : de 13h30 à 16h00.

Toute information portant sur ladite demande pourra être sollicitée auprès du maître d'ouvrage M. Sylvain Larrère, 588 route du Château d'eau, 40250 Caupenne.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera déposée dans la mairie de Trensacq (40630) et à la Direction départementale des Territoires et de la Mer – Service Police de l'Eau et Milieux Aquatiques – et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Préfet